

ANNEXE N°2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

<< CLAUSE SOCIALE D'INSERTION OBLIGATOIRE »

Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux prestations de fourniture et d'analyse vidéos sur le réseau de la DIR Nord-Ouest

MIMOB-2025-001

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'entreprise :

- DECLARE avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des dispositions relatives à l'action obligatoire d'insertion en faveur de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières
- S'engage à réaliser au minimum :

1 action d'insertion par année d'exécution

Après attribution du marché :

- Précisera, en relation avec le facilitateur désigné, les modalités opérationnelles de son engagement
- S'engage à transmettre au facilitateur désigné, tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action, en permettant le contrôle et la vérification

Si l'actions d'insertion ne pouvait se réaliser, l'entreprise doit tout mettre œuvre pour procéder à son remplacement dans les conditions initiales. **A défaut, il sera fait application des pénalités prévues à l'article 4-3.8 du CCAP.**

Fait à le

L'entreprise,
Signature et cachet